



Mesdames, Messieurs les Présidents de Clubs,  
Correspondants et Capitaines

Auxerre, le 16 avril 2019.

Mesdames, Messieurs,

Le Championnat Départemental Féminin par Équipes 2019 se décompose de la façon suivante :

Division 1	1 poule de 6
Division 2	2 poules de 6
Division 3	2 poules de 6
Division 4	2 poules de 5

A noter chez les Dames, que l'équipe de Coulanges sur Yonne joue le dimanche.  
Comme annoncé, l'an dernier, il n'y a plus qu'une seule poule de 6 équipes en Division 1 Dames

Le Championnat Départemental Masculin 2019 est organisé comme indiqué dans le tableau ci-dessous.  
Suppression de la 6<sup>e</sup> division.

Division 1	2 poules de 6
Division 2	2 poules de 6
Division 3	4 poules de 6
Division 4	4 poules de 6
Division 5	2 poules de 5 1 poule de 6

Les montées et descentes ne vous seront annoncées qu'à l'issue de la saison sportive 2019, en fonction des résultats du championnat national et régional.

**Dates de report ou d'anticipation : 8 et 30 mai, 8 et 9 juin.**

**Pour éviter tout problème, merci de contacter au plus vite les capitaines des équipes adverses en cas de changement d'une des dates prévues afin de définir une date de report (choisies par les 2 capitaines) et prévenir la commission sportive et saisir la nouvelle date dans la Gestion Sportive.**

**- Rappels :**

**1/** En division 1 et 2 Messieurs et en Division 1 Dames : 4 simples et 2 doubles (sans bonus pour le gain des 2 doubles).

Dans toutes les autres divisions : 4 simples et un double

Ordre des matchs : simple 4, simple 2, simple 3, simple 1, puis le ou les doubles.

Format des simples : sets de 6 jeux, règle de l'avantage, jeu décisif à 6 partout dans tous les sets.

Format des doubles : 2 sets de 6 jeux, point décisif, super tie-break en 10 points à la place du 3<sup>e</sup> set.

**2/ Respectez la hiérarchie des classements dans vos équipes, (art 31 du règlement).**

**3/ Règles qui s'appliquent aux jeunes pour les compétitions seniors par équipes :**

-10 ans et moins : interdiction de jouer

-11 et 12 ans (2008 et 2007) : Obligation d'avoir une autorisation de sur-classement (demande à faire auprès du CTR à la Ligue).

-13 et 14 ans (2006 et 2005) : avoir un certificat médical de moins de 6 mois.

**4/ En cas de forfait d'une équipe, celui-ci se fait sur la dernière équipe du club.**

**5/ En cas de report ou de journée exempte, fournir la liste des joueurs qui auraient dû jouer (art 38b)**

**6/ Afin d'éviter tout problème, nous vous invitons à respecter l'article 108 des RS, à savoir que « toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification ».**

**7/ Les résultats devront être obligatoirement saisis dans la Gestion Sportive, le soir de la rencontre et cela pendant 48h.** (Seul le feuillet bleu est à envoyer en cas de litige).

Pour les regroupements de clubs, il est maintenant possible de saisir la feuille de match dans la gestion sportive.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information relatif au championnat, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

Laurence COQUART : Tél : 06 73 39 75 01 / Frédéric GRACIA : Tel : 06 81 01 74 95  
Aurore MATHIS : Tel : 06 18 08 42 85

Recevez, Mesdames, Messieurs les Présidents, nos sincères salutations sportives en vous souhaitant un bon championnat 2019.

Laurence COQUART  
Déléguée à la Commission  
des Épreuves par Équipes